



Membres en exercice : 29  
Membres présents : 18  
Membres votants : 20

Le 11 décembre 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.  
Envoi de la convocation le : 5 décembre 2024. Publication de la convocation le : 6 décembre 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
Mme Sandrine URVOIS  
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS  
M. Jean-François MARZIN  
M. Didier GUILLON  
Mme Corinne BRIANT  
M. Philippe LAPORTE  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN  
Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Jean-Jacques COLIN  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 13 DEC. 2024

Date de publication : 13 DEC. 2024

**Délibération n° 2024-132 : Décision modificative n°2 budget annexe assainissement**

**Rapporteur** : M. Georges CASTEL

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Vu la délibération n°DE2024-032 du 4 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget annexe assainissement ;

Vu la délibération n°DE2024-100 du 18 septembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 novembre 2024,

Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jean-Jacques COLIN avaient quitté la séance au moment de la présentation de la présente délibération et n'ont donc pris part ni au débat ni au vote.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver la décision modificative n° 2 au budget prévisionnel 2024 (budget annexe assainissement) suivante :

Augmentation de crédits					Diminution de crédits				
Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM	Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
Chapitre 68 article 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	- €	20,00 €	20,00 €	Chapitre 67 article 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €	20,00 €	980,00 €
			20,00 €					20,00 €	

Eléments explicatifs :

- Constitution d'une provision de 20€ à la demande du Trésor Public pour couvrir 15% des créances de plus de 2 ans

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

